



## DIFFERENCE

### La comptabilité de l'auto-entrepreneur

L'auto-entrepreneur dispose d'une comptabilité allégée.

Ils doivent tenir :

- ✂ un livre mentionnant chronologiquement le montant et l'origine de ses recettes,
- ✂ un registre récapitulant par année le détail de ses achats si l'activité consiste à vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter sur place ou à équiper le logement.

L'auto-entrepreneur est obligé de conserver toutes pièces justificatives relatives à ses achats, ventes de marchandises ou de prestations de services.

Cette comptabilité doit distinguer les règlements en espèces des autres règlements et indiquer les références des pièces justificatives.

Quand des **LEADERS**  
dans leur **REGION**

réunissent leurs **EXPERTISES**  
on voit la **DIFFERENCE**

# DIFFÉRENCE, LE GROUPEMENT



## NOS APPORTS

Avec des professionnels aux expertises complémentaires, DIFFÉRENCE propose un véritable **savoir-faire au service des stratégies de développement** comme de la gestion au quotidien.

### ✕ Une approche pluridisciplinaire

Un fonctionnement tourné vers l'efficacité et la performance.

DIFFÉRENCE anticipe, réfléchit et agit dans le cadre de **groupes de travail thématiques** (métier ou produit).

## UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE EFFICACE

### ✕ La mutualisation des compétences et l'approche client

Une centaine de managers d'équipe rompus aux techniques du management encadrent les collaborateurs pour leur transmettre une culture de l'excellence et **le sens de la relation client**.

Tous nos collaborateurs suivent un contingent d'heures de formation qui leur permet d'actualiser en permanence leurs connaissances au profit du client.